

Direction du transport aérien

Paris, le **28 AOUT 2025**

*Sous-direction des aéroports
Bureau des capacités aéroportuaires*

Ref: **25 - 193**

Monsieur Antoine LAPERT
Coordonnateur délégué
COHOR
2 rue du Commandant Mouchotte
Bât.522 ORLYTECH
91550 Paray Vieille Poste

Monsieur le Coordonnateur délégué,

Par courrier référencé 25-190 du 29 juillet 2025, vous avez été notifié des nouveaux paramètres à prendre en compte pour assurer la facilitation des horaires des transporteurs aériens à l'aéroport de Saint-Barthélemy.

Pour tenir compte des avis des usagers de l'aéroport exprimés à la suite de la tenue de la réunion d'information et de consultation du 16 juillet 2025, je vous demande de n'assurer la facilitation des horaires des transporteurs aériens à l'aéroport de Saint-Barthélemy que **pendant la période du 15 novembre 2025 au 15 janvier 2026 inclus, puis du 7 au 15 mars 2026 inclus.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur délégué, mes salutations distinguées.

Le chef du bureau des capacités aéroportuaires


Tanguy DELEMER-KHAMMY